

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 octobre 2014**

CP2014\_10\_14  
id. 1221

*L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. CAMBON*

**RD 813 - AMÉNAGEMENT DE LA VOIE DE RACCORDEMENT RD  
813 - VC 6 DE GOUDOURVILLE - VALENCE D'AGEN -  
DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

---

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation a été lancée le 27 août 2014 au BOAMP, selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 26-II-5 du code des marchés publics, auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché pour les travaux d'aménagement de la voie de raccordement de la RD 813 et de la VC 6 de Goudourville sur la commune de VALENCE D'AGEN.

La date limite de remise des offres a été fixée le 24 septembre 2014 à 11 h 30.

La meilleure offre a été appréciée en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations (60 points), valeur technique au regard du mémoire technique (30 points) et délai d'exécution (10 points).

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 octobre 2014, a attribué le marché de la manière suivante :

Montant : 1 029 442,50 € HT – Solution variante  
Délai d'exécution fixé à 16 semaines  
Attributaire : Société EIFFAGE TP SO

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
  - le marché d'aménagement de la voie de raccordement de la RD 813 et de la VC 6 de Goudourville sur la commune de VALENCE D'AGEN, avec la société et pour le montant suivants :

Montant : 1 029 442,50 € HT – Solution variante  
Délai d'exécution fixé à 16 semaines  
Attributaire : Société EIFFAGE TP SO

- toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET